REPUBLIQUE DU DAHONEY
-:-:PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

ORDONEANCE Nº74-71 du 5 décembre 1974

nortant affectation des retenues effectuées sur bourses nendant l'année scolaire 1973-1974.

THE PROSIDENT DE LA REPULLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEARNT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972;

VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement;

VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la lettre N°578/MENCJS du 17 septembre 1974 et la décision prise par le Conseil des Ministres en sa séance du 25 septembre 1974;

Sur proposition conjointe du Ministre de l'aducation Mationale et du Ministre des Finances;

Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE:

ARTICLE 1er - Les retenues effectuées sur bourses pour fait de grève pendant l'année scolaire 1973-1974 et dont le montant est arrêté, à la date du 6 novembre 1974, à la somme de 13 509 189 francs, sont affectées à la réalisation du programme annexé à la présente ordonnance.

ARTICLE 2 - Un arrêté du Ministre des Finances dans lequel sera fixé le montant de la somme à dépenser pour chacune des onérations mentionnées au programme, fixera évalement les modalités d'application de la présente ordonnance.

.../...

ARTICLE 3.— Le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente Ordonnance qui sera exécutée comme Loi de l'Etat.—

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Education Nationale,

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3è classe

Le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports,

Capitaine Vincent GUEZODJE

AMPLIATIONS: PR 8 - SGG 6 - CNR 4 - MEN-MJCPS-IF 25 - Ministères 13 - DGF-DB-DGE 8 - DC-DCF- 4 - Trésor 4 - CS 6 DGP-DGAJE-INSAE 6 - IAA-DCCT-IGF-CNI 4 Gde.Chanc. 1 J O R D 1.-

Lieutenant BIAOU Adolphe

Programme annexe à l'ordonnance 74-71 du 5 décembre 1974 portant affectation des retenues effectuées sur bourses pendant l'année scolaire 1973-1974

- 1/ Equipement scientifique pour les lycées techniques et collèges d'enseignement général (achat de microscopes).
- 2/ Opération cartes postales.
- 3/ Electrification du terrain de baskett de l'UNAFRICA.
- 4/ Achat de car pour l'Université du Dahomey.
- 5/ Opération Archives Nationales.
- 6/ Achat de véhicule s R4 pour les directeurs généraux.
- 7/ Mission en Somalie ou en Guinée d'une délégation du Ministère de l'Education Mationale.
- 8/ Aide aux artistes partis pour Québec.
- 9/ Aide au comité d'aménagement du complexe omnisport du Lycée Béhanzin.
- 10/ Approvisionnement en carburant.--